

# COMMISSION DES REGLEMENTS

## TEL 04 76 26 82 96

REUNION DU MARDI 28 AOUT 2018

Présent : M. BOULORD.

Excusés : Mme BLANC

MM. GALLIN, HUGOT, ROBIN, BONO, REPELLIN, VITTONI, PINEAU.

### ENTENTES

Article 2 - Ententes entre clubs / REGLEMENT CHAMPIONNAT JEUNES DISTRICT DE L'ISERE / 2-1 - Afin de permettre la pratique du football au plus grand nombre de jeunes joueurs possible et de remédier aux difficultés rencontrées par certains clubs pour constituer, dans une catégorie donnée, une équipe complète, le statut fédéral des jeunes a donné aux Ligues Régionales la possibilité d'autoriser la création d'ententes entre deux ou plusieurs clubs dans toutes les catégories de jeunes (garçons et féminines).

Le Comité de Direction de la LRAF a fixé ainsi qu'il suit les modalités de ces "Ententes".

La demande sera adressée au District concerné et devra comporter :

1. L'accord écrit de chaque club.
2. La ou les catégories d'âge pour lesquelles l'Entente est demandée.
3. La désignation du club responsable, seul reconnu pour la gestion sportive de l'Entente.
4. Les raisons précises nécessitant la création de cette Entente.

L'autorisation ne sera donnée que pour une seule saison.

Les Ententes ne peuvent participer qu'au seul championnat de District et sont soumises aux mêmes obligations financières que les équipes de clubs. **Toutefois, ces équipes ne pourront pas évoluer au niveau D1 de leur catégorie.**

*Par raisons précises nécessitant la création de cette Entente, il faut entendre que les clubs n'ont pas l'effectif suffisant.*

### U19

N°	Club 1	Club 2	Club 3/4	Club gestionnaire
1.19	VALONDRAS	CASSOLARD PASSAGEOIS		CASSOLARD PASSAGEOIS
2.19	F.C. LAUZES	F.C. BALMES N.I.		F.C. LAUZES
3.19	E.C.B.F	ENTENTE FOOT DES ETANGS		E.C.B.F.

**U17**

N°	Club 1	Club 2	Club 3/4	Club gestionnaire
1.17	VALONDRAS	CASSOLARD PASSAGEOIS		CASSOLARD PASSAGEOIS
2.17	CHABONS	OYEU		OYEU
2.17	CHABONS	OYEU	BIZONNES	OYEU
3.17	A.S. GRESIVAUDAN	C.A. GONCELIN		C.A. GONCELIN
4.17	F.C. LAUZES	F.C. BALMES N.I.		F.C. BALMES N.I.
5.17	CHIRENS	ST CASSIEN		CHIRENS
6.17	E.C.B.F	ENTENTE FOOT DES ETANGS		E.C.B.F.
7.17	VEZERONCE- HUERT	DOLOMIEU		VEZERONCE- HUERT
8.17	CESSIEU	SEREZIN de la TOUR		CESSIEU

**U15**

N°	Club 1	Club 2	Club 3/4	Club gestionnaire
1.15	CHABONS	OYEU		CHABONS
1.15	CHABONS	OYEU	BIZONNES	CHABONS
2.15	A.S. GRESIVAUDAN	C.A. GONCELIN		A.S. GRESIVAUDAN
3.15	F.C. LAUZES	F.C. BALMES N.I.		F.C. BALMES N.I.
4.15	CHIRENS	ST CASSIEN		CHIRENS
5.15	E.C.B.F	ENTENTE FOOT DES ETANGS		E.C.B.F.
6.15	VEZERONCE- HUERT	DOLOMIEU		VEZERONCE- HUERT
7.15	ARTAS CHARANTONNAY	BEAUVOIR		ARTAS CHARANTONNAY
8.15	ST GEOIRE EN VALDAINE	BOURBRE		ST GEOIRE EN VALDAINE
9.15	CESSIEU	SEREZIN de la TOUR		SEREZIN de la TOUR

**U13**

N°	Club 1	Club 2	Club 3/4	Club gestionnaire
1.13	CHABONS	OYEU		CHABONS
2.13	BEAUVOIR	ARTAS CHARANTONNAY		BEAUVOIR
3.13	CHIRENS	ST CASSIEN		CHIRENS
4.13	VELANNE	LA BATIE DIVISIN		VELANNE
5.13	CESSIEU	SEREZIN de la TOUR		CESSIEU

**U11-U10**

N°	Club 1	Club 2	Club 3/4	Club gestionnaire
1.11	CHABONS	OYEU		CHABONS
2.11	CHIRENS	ST CASSIEN		CHIRENS
3.11	VELANNE	LA BATIE DIVISIN		VELANNE
4.11	GONCELIN	1, 2, 3, BOUGE		GONCELIN

**U15 F**

N°	Club 1	Club 2	Club 3/4	Club gestionnaire
1.15.F	ARTAS CHARANTONNAY	OLYMPIQUE NORD DAUPHINE		ARTAS CHARANTONNAY

**U18 F**

N°	Club 1	Club 2	Club 3/4	Club gestionnaire
1.18.F	ARTAS CHARANTONNAY	OLYMPIQUE NORD DAUPHINE		OLYMPIQUE NORD DAUPHINE

**FEMININES à 8 SENIORS**

N°	Club 1	Club 2	Club 3/4	Club gestionnaire
1.FEM.8	F.C. LAUZES	F.C. BALMES N.I.		F.C. LAUZES
2.FEM.8	FOUR	UNIFOOT		FOUR

**FEMININES SENIORS**

N°	Club 1	Club 2	Club 3/4	Club gestionnaire
1.SF	CESSIEU	SEREZIN de la TOUR		CESSIEU

**TRESORERIE**

**LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 15 JUIN 2018**  
(Clubs débiteurs de plus de 100 €)

A ce jour certains clubs n'ont toujours pas régularisé leur trésorerie.

**17-4 – Situation du Club en début de saison :**

**Aucun engagement d'équipe ne peut être pris en compte pour la saison, si la situation financière du club n'a pas été définitivement réglée au terme de la période d'engagement fixé par le district. Tout engagement sollicité hors délai ne permet d'engager une équipe qu'au dernier niveau de la catégorie.**

Date d'émission du relevé le 04/06/2018

Les clubs ci-dessous ne sont pas à jour de trésorerie au 15 Juin 2018.

554020 FUTSAL ISLE D'ABEAU  
582472 AC MISTRAL  
552916 LA MAISON DES HABITANTS  
553080 TURCS DE MOIRANS  
563927 AS MAHORAISE  
580788 ASS JEUNES FOOT CHASSE S/RHONE  
581943 AS TURQUOISE  
590490 FUTSAL CLUB MARTINEROIS  
614499 COMMUNAUX SMH  
663904 ASS INTER ENTREPRISE DU GRESIVAUDAN  
681566 PLANET PHONE 38  
590492 FUTSAL ETOILE FONTAINE

581015 GUINEENS ISERE

*PRESIDENT*  
*Jean Marc BOULORD*  
*06 31 65 96 77*